



**Le Syndicat.
Die Gewerkschaft.
Il Sindacato.**

Berne, le 4 septembre 2025

Conférence de presse sur les salaires de l'Union syndicale suisse (USS)

Vania Alleva, présidente du syndicat Unia

Important retard à rattraper : une augmentation générale de 2 à 2,5 pour cent est nécessaire !

Dans la vente, dans l'industrie, sur les chantiers, dans l'hôtellerie-restauration, le nettoyage, les soins aux personnes âgées ainsi que dans de nombreux autres secteurs d'activités, beaucoup de travailleuses et travailleurs ont du mal à joindre les deux bouts en fin de mois, même dans le pays riche qu'est la Suisse. Leurs salaires suffisent de moins en moins pour vivre. Le coût de la vie augmente, mais les salaires sont à la traîne. De substantielles augmentations générales des salaires sont indispensables pour combler ce manque à gagner. Il faut aussi en finir avec les augmentations individuelles.

Mais procédons dans l'ordre.

La vie est de plus en plus chère

Le coût de la vie est en forte hausse en Suisse depuis la pandémie. En 2024, le niveau médian des prix d'après l'indice des prix à la consommation (IPC) était supérieur de près de 7 pour cent à celui de 2020. En plus, les primes d'assurance-maladie explosent à nouveau depuis 2023 : en 2024, les primes médianes avaient augmenté de 14 pour cent par rapport à 2022. En 2025 elles ont augmenté de près de 6 pour cent.

Cela fait mal au porte-monnaie, d'autant plus que les salaires sont à la traîne. En 2024, les salaires réels perdaient 2,34 pour cent par rapport à 2020. Un examen sur la durée révèle que les salaires réels se situent au niveau de 2015. Cette hausse du coût de la vie et l'évolution insuffisante des salaires ont amputé le pouvoir d'achat des travailleuses et travailleurs.

Retard salarial à rattraper

Et tout cela alors que notre rendement ne cesse d'augmenter. Dans la moyenne à long terme, la productivité du travail augmente chaque année de 1 pour cent. Cela signifie que les salaires réels devraient augmenter eux aussi d'au moins 1 pour cent par an. À défaut les gains de productivité réalisés par les salarié-e-s se trouvent redistribués aux détenteurs du capital. Mais depuis 2015, les salaires réels sont loin derrière l'évolution de la productivité. Le retard des salaires sur

l'évolution de la productivité est de l'ordre de 5 pour cent. La stagnation des salaires réels depuis dix ans dans certaines branches, telles que l'hôtellerie-restauration, une partie de l'industrie, le secteur de la santé ou la logistique, est particulièrement préoccupante.

Trop de bas salaires, même pour le personnel qualifié

Les bas et très bas salaires sont toujours très répandus en Suisse. Un emploi sur dix est faiblement rémunéré. Le salaire brut d'un demi-million de travailleuses et travailleurs est inférieur à 4177 francs par mois (x13). Les emplois à bas salaires sont particulièrement nombreux dans le tertiaire. C'est le cas de près de la moitié des emplois dans l'hôtellerie et la restauration, par exemple. Les branches qui emploient avant tout des femmes payent d'ailleurs des salaires bien plus faibles que la moyenne. Dans le commerce de détail, un emploi sur quatre est faiblement rémunéré. Dans le nettoyage, il s'agit d'un emploi sur trois. Dans les branches des services à la personne (notamment la coiffure, les salons de beauté ou les laveries), on atteint même un emploi sur deux.

D'ailleurs, même un apprentissage professionnel ne garantit pas de bons salaires. En moyenne, un-e salarié-e qualifié-e sur cinq gagne moins de 4500 francs, et un-e sur trois moins de 5000 francs (x13). L'expérience professionnelle croissante ne se répercute plus non plus sur les salaires du personnel qualifié. L'évolution insuffisante des salaires du personnel qualifié expérimenté conduit à ce que même des professionnel-le-s de plus de 56 ans soient mal payés : près d'un-e sur quatre gagne moins de 5000 francs.

Il faut maintenant des augmentations de salaire pour toutes et tous !

En raison des prévisions du renchérissement, de la hausse continue des coûts des loyers et de l'assurance-maladie, de la hausse de la productivité du travail et de la stagnation des salaires réels depuis dix ans, nous exigeons pour cet automne :

- **Une augmentation des salaires effectifs et minimums de 2 à 2,5 pour cent pour toutes et tous.**
- Il faut en particulier augmenter les **salaires des femmes, des collaboratrices et collaborateurs expérimentés** et dans les **branches à bas salaires**.
- **Des salaires minimums corrects** : pas de salaires inférieurs à 4500 francs, et au moins 5000 francs pour les titulaires d'un certificat d'apprentissage.
- **L'introduction d'une compensation automatique du renchérissement** dans toutes les conventions collectives de travail pour garantir durablement le pouvoir d'achat des travailleuses et travailleurs.
- **Des améliorations du temps de travail** pour une redistribution plus juste des gains de productivité avec le paiement des pauses et du temps pour se déplacer et se changer.

Détail des revendications salariales 2025/2026 d'Unia

Le carnet de commandes de l'**industrie** est bon dans une grande partie du secteur et évolue même très bien dans l'industrie pharmaceutique. Il n'y a aucune raison de paniquer face aux importants droits de douane américains et ceux-ci ne doivent pas servir de prétexte pour octroyer des augmentations de salaire misérables. Selon nos estimations, 90 pour cent de l'industrie n'est nullement concernée. Pour les entreprises touchées, une prolongation du chômage partiel (une motion parlementaire visant à le porter à 24 mois sera examinée lors de la session de septembre des Chambres fédérales) leur donnerait le temps nécessaire pour surmonter les difficultés rencontrées sur le marché et, si nécessaire, se réorienter. De substantielles augmentations générales des salaires sont urgentes pour remédier à la pénurie persistante de personnel. Il faut aussi en finir avec les augmentations individuelles. Dans l'industrie, Unia revendique par conséquent la compensation intégrale du renchérissement, plus une part pour rattraper le retard accumulé et pour l'augmentation des gains de productivité, soit au total **+ 2,5 pour cent**. Pour les

titulaires d'un certificat d'apprentissage (CFC), les salaires minimums doivent atteindre au minimum **5000 francs**.

Dans le commerce de détail et chez Coop, la hausse du coût de la vie et les gains de productivité du personnel doivent être compensés. Dans ce secteur à bas salaires, il faut une augmentation de salaire réel à la hauteur de l'intensification du travail qui rétribue correctement les prestations fournies. Unia réclame concrètement une augmentation de **+100 francs** des salaires effectifs de tous les employé-e-s.

Dans l'hôtellerie-restauration, Unia exige, dans le cadre du renouvellement à venir de la convention collective nationale de travail (CCNT), l'**introduction de catégories de salaires minimums liés à l'expérience** ainsi qu'une **revalorisation substantielle des salaires minimums**.

Dans la **branche de la sécurité**, Unia revendique une modification du système des salaires **au sens d'un alignement des salaires horaires minimums sur les salaires mensuels**, dans le cadre du renouvellement actuel de la CCT.

Grâce aux rénovations et aux assainissements énergétiques, les carnets de commandes des entreprises du **second-œuvre** sont d'ores et déjà pleins. Et grâce aux taux d'intérêts bas, la construction de logements va également reprendre de la vigueur. Les employeurs cherchent désespérément de la main-d'œuvre et du personnel qualifié. De nombreuses places d'apprentissages sont restées vacantes. Cela se traduit par une recrudescence des maladies liées au stress et des accidents. Les branches artisanales doivent gagner en attractivité. Il faut une réelle revalorisation des salaires réels et minimums, y compris parce que le renchérissement n'a été que partiellement, voire pas du tout compensé dans beaucoup de ces branches ces dernières années. Pour les branches du second-œuvre, Unia revendique une augmentation générale de **+2 à 2,5 pour cent**, et ce, sur les salaires réels et les salaires minimums.

Pour le **secteur principal de la construction**, Unia demande la **compensation garantie du renchérissement** conformément à l'indice national des prix à la consommation (IPC) et à l'indice des primes d'assurance-maladie (IPAM) dans la convention nationale. Dans la construction, il y a un sérieux **retard à rattraper sur les salaires et les frais**. Les travailleurs doivent être associés à la bonne conjoncture dans la construction avec **au moins +1 pour cent supplémentaire** d'augmentation.

Dans le **secteur du nettoyage** en Suisse alémanique, les négociations sont déjà achevées. Les salaires minimums y seront augmentés à titre général de 3 pour cent au 1^{er} janvier 2006. Pour les personnes ayant suivi le cours CCT, ils seront relevés de 5,4 pour cent.